

# Enfances saint-frontaines



*Nouveau-né dans son berceau.  
Sa jeune sœur s'exerce  
déjà au tricot*

dans Raymond HUBERT,  
*Le temps des paysans*,  
Éditions Messidor, 1987

André BOSC

1.- La surmortalité des femmes consécutive aux accouchements et la nécessité d'élever les aînés expliquent le remariage qui intervient souvent très vite après le décès : 4 à 5 mois souvent après ce dernier à Borée par exemple, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les remariages diffèrent des mariages par deux caractéristiques. Alors que ceux-ci sont concentrés sur les mois de janvier, février, mars voire novembre et décembre, les remariages s'organisent plutôt au printemps et en été et font l'objet de railleries de la part de la jeunesse masculine (charivari, coups de feu en l'air parfois). Les remariages se font plus fréquemment avec un conjoint d'une autre paroisse. L'origine géographique et la mention des ascendances respectives sont souvent négligées dans les actes ; ce qui rend ces remariages plus difficiles à repérer pour qui n'enquête que sur une seule paroisse.

**A**u XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, autour du Mézenc, sous *las palhissas et las loujissas* - les chaumières et les maisons en lauze - naissaient et grandissaient nos aïeux, bien autrement que nous au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Voyons comment.

## Le cercle familial

Après le mariage, avoir des enfants était naturel et nécessaire pour constituer la cellule familiale qui ferait un jour tourner la ferme. Le jeune couple, nouvellement installé, a besoin de main-d'œuvre : d'abord un vacher pour garder les vaches, puis, sur une ferme moyenne, un valet et une servante, et, pour la fauchaison et la moisson, des ouvriers supplémentaires.

Les premiers enfants qui arrivent sont les bienvenus. L'aîné prend le nom de son grand-père paternel, qui devient *lou peïret* (le parrain), et qu'on appellera ainsi, dans la famille, le restant de sa vie. En dehors du cercle familial, il est *lou païre* (le père). La fille aînée reçoit le prénom de Marie, suivi de celui de sa grand-mère qui est *la meïrena* (la marraine).

Les aînés sont auréolés de ce titre. Ils jouissent de la considération des parents et de l'entourage, mais c'est surtout le fils qui a les honneurs et quelques avantages, la fille aînée héritant plutôt de la lourde tâche de seconder sa mère, très régulièrement enceinte, une dizaine de fois à des intervalles de 2 à 3 ans. Et comme, très souvent, la mère meurt avec le dernier né ou peu après, c'est elle qui élève ses frères et sœurs. S'ils sont trop nombreux et trop jeunes, quatre ou cinq vont à l'orphelinat jusqu'à ce qu'ils soient en âge de garder les vaches. En cas de remariage<sup>(1)</sup>, la nouvelle épouse prend en charge la couvée orpheline et l'augmente de quelques bambins supplémentaires. Il n'était pas nécessaire que la mère décède pour que l'aînée se voie confier les derniers arrivés, comme un apprentissage grandeur nature de ce qui l'attendrait après son mariage. Telle fille aînée, par exemple, se vit confier la petite dernière de la famille, la dixième. Sa mère venait d'accoucher, accroupie comme pour les neuf autres